

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : Constitution d'une compagnie à but non lucratif

Les renseignements suivants doivent accompagner les formulaires de constitution en corporation que vous envoyez au Registre Corporatif

1) Renseignements sur le numéro d'entreprise (NE)

SNB obtiendra un NE au nom de l'entreprise.

Pour des renseignements sur le NE, contactez l'ARC au 1 800 959-7775 (version anglaise 1 800 959-5525) ou consultez <http://www.cra-arc.gc.ca/bn/>

2) Renseignements supplémentaires

A. Langue de préférence pour la correspondance :

- anglais
 français

B. Personne avec laquelle communiquer concernant la demande :

Nom : _____
Poste : _____
Indicatif régional : _____ Téléphone : _____
Indicatif régional : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Les renseignements susmentionnés sont utilisés pour générer ou confirmer le NE, lequel sert d'identificateur commun pour les besoins des gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'ARC ont accepté d'utiliser le NE comme identificateur d'affaires commun. Au cours des prochains mois, le gouvernement provincial continuera d'introduire progressivement l'utilisation du NE dans les ministères et les organismes gouvernementaux.

L'information suivante, recueillie sur le formulaire ci-dessus et sur les formulaires du Registre corporatif, sera envoyée à l'ARC pour qu'elle confirme ou crée un NE :

- appellation commerciale ou raison sociale
- date d'enregistrement ou de constitution en corporation
- nom du propriétaire ou des administrateurs, et leur numéro de téléphone et de télécopieur
- type de propriété; adresses postale et de voirie
- numéros de téléphone et de télécopieur de l'entreprise
- nom des personnes-ressources, et leurs numéros de téléphone et de télécopieur
- langue de préférence

Ces renseignements, y compris le NE, seront conservés dans le système d'information du service d'enregistrement des entreprises de SNB pour des fins administratives et pour faciliter les enregistrements futurs. Le Registre corporatif conservera également le NE, de même que les renseignements inscrits dans ses formulaires.